# MISE EN PLACE DU TRI SÉLECTIF

L’UVSQ déploie, à partir de la rentrée universitaire 2024, le tri sélectif collectif sur tous ses campus.

Le déploiement du tri sélectif s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste portée par la Présidence et la Direction générale des services. Celle-ci prévoit notamment, outre la mise en place du tri sélectif, la réalisation du bilan carbone de l'université et l'élaboration de notre schéma directeur Développement durable et responsabilité sociétale, pour maîtriser et diminuer l'impact des activités de l'UVSQ sur l'environnement. Dans cette optique, l'université a d'ores et déjà adopté une politique d'achat responsable et soutenable au printemps 2024

Ce déploiement fait suite au diagnostic déchets réalisé en 2023 qui a permis d’avoir une vision complète sur les flux de déchets au sein de l’université et de mettre en place un plan de tri unifié pour tous les campus. Les principaux objectifs de cette démarche sont d’ améliorer la gestion des déchets afin de faciliter leur recyclage et de réduire à terme leur volume.

Le déploiement du tri sélectif collectif sur tous les campus aura lieu progressivement à partir de la rentrée universitaire 2024. Il commencera par le campus de Versailles et le site de la Présidence et Direction générale des services dès la première semaine de septembre.

Les poubelles individuelles existantes dans les bureaux ainsi que dans les salles et amphithéâtres, seront remplacées par des îlots de tri collectifs, situés dans les espaces partagés, les lieux de passage.

**Une campagne de communication auprès de la communauté de l'UVSQ, étudiants et personnels, accompagnera ce changement autour des éléments-clefs suivants :**

- » Une politique commune à tous les campus.
- » Seules les poubelles situées à l'intérieur des bâtiments sont concernées pour l' instant.
- » Suppression des poubelles individuelles. Toutes les poubelles ainsi retirées seront recyclées.
- » Mise en place d'îlots de tri collectifs : placés dans des endroits de passage stratégiques, d'un volume suffisant, ils sont fabriqués en France à partir de matériaux recyclés.
- » Les prestataires de ménage intègreront ce nouveau traitement des déchets à leurs procédures.
- » N'oublions pas : un déchet trié se transforme en ressource.
- » Volonté à terme de travailler aussi à la réduction des déchets.

